



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 15 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le quinze avril, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Sylvia DIDIERDEFRESSE, Maire,

Date de la convocation : 11/04/2022

Conseillers Municipaux présents : BARADEL Joël, CYPRYSZCZAK Roger, DÉSOR Jürgen, DIDIERDEFRESSE Sylvia, FRITZINGER Yannick, GÉRARD Karine, GLÉ Adrien, KARCHER Nicolas, MONTIER Florence, VOLPINI Yves.

Conseillers Municipaux excusés: ANCEL Sylvia (procuration à VOLPINI Yves), GEORGE Alexandre (procuration à DIDIERDEFRESSE Sylvia), MEYER Sylvie (procuration à DIDIERDEFRESSE Sylvia), TOUCHÉE Jacques (procuration à Jürgen DÉSOR),

Monsieur FRITZINGER Yannick a été nommé secrétaire.

Délibérations prises à la majorité :

20220016 : Adoption du compte-rendu de la séance du 04/03/2022

20220017 – 20220018 - 20220019 : Comptes de Gestion 2021

Approbation des comptes de gestion (budget général, budget bois, et budget eau) du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

20220020 : Comptes administratifs 2021

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Opérations de l'exercice	430 528,00 €	325 295,22 €	759 664,09 €	1 003 707,81 €	1 190 192,09 €	1 329 003,03 €
Résultat reporté N-1		86 142,96 €	30 082,47 €		30 082,47 €	86 142,96 €
Part affectée section investis sement					0,00 €	0,00 €
TOTAUX	430 528,00 €	411 438,18 €	789 746,56 €	1 003 707,81 €	1 220 274,56 €	1 415 145,99 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	19 089,82 €			213 961,25 €		194 871,43 €

Libellés	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DES EAUX						
Opérations de l'exercice	-	-	53 475,24 €	53 475,24 €	53 475,24 €	53 475,24 €
TOTAUX	-	-	53 475,24 €	53 475,24 €	53 475,24 €	53 475,24 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS				0,00 €		0,00 €
COMPTE ANNEXE POUR LA FORÊT						
Opérations de l'exercice	0,00 €	0,00 €	229 632,17 €	200 585,70 €	229 632,17 €	200 585,70 €
Résultat reporté N-1		8 271,04 €		146 955,32 €		155 226,36 €
TOTAUX	0,00 €	8 271,04 €	229 632,17 €	347 541,02 €	229 632,17 €	355 812,06 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		8 271,04 €		117 908,85 €		126 179,89 €

Sylvia DIDIERDEFRESSE ne prend pas part au vote. Alexandre GEORGE et Sylvie MEYER ne prennent pas part au vote, sous procuration.

20220021 : Affectation du Résultat de l'exercice 2021 – Budget Général

Affectation au compte 001 (section d'investissement – dépenses) : 19 089.82 €.

Affectation au compte 002 (section de fonctionnement – recettes) : 213 961.25 €.

20220022 : Affectation du Résultat de l'exercice 2021 – Budget Bois

Affectation au compte 001 (section d'investissement – recettes) : 8 271.04 €.

Affectation au compte 002 (section de fonctionnement – recettes) : 117 908.85 €.

20220023 : Fixation des taux de fiscalité locale 2022

Les taux d'imposition ont été fixés comme suit :

- Taux de taxe Foncière sur le foncier bâti : 36,12 %,
- Taux de Taxe Foncière sur le foncier non bâti : 15,86 %,

Ils restent identiques à l'année précédente.

20220024 : Adoption du Budget Primitif 2022 – Budget Principal

Dépenses et Recettes d'investissement : 458 654.56 €

Dépenses et Recettes de fonctionnement : 1 036 735.25 €

20220025 : Adoption du Budget Primitif 2022 – Budget annexe Eau

Dépenses et Recettes d'investissement : 0,00 €

Dépenses et Recettes de fonctionnement : 63 900,00 €

20220026 : Adoption du Budget Primitif 2022 – Budget annexe Bois

Dépenses et Recettes d'investissement : 38 090.00 €

Dépenses et Recettes de fonctionnement : 280 108.85 €

20220027 : Renouvellement concession de source – M. LESIEUR

Le Conseil Municipal donne son accord pour le renouvellement des concessions de sources captées en forêt communale Parcelle 034 AT 44, au bénéfice de Monsieur Christophe LESIEUR à compter du 1^{er} avril 2022.

Concession d'une durée de 9 ans révisable tous les trois ans.

20220028 : Renouvellement Concession de Source – M. RIETSCH

Le Conseil Municipal donne son accord pour le renouvellement des concessions de sources captées en forêt communale Parcelle 034 AI 4, au bénéfice de Monsieur Michel RIETSCH à compter du 1^{er} avril 2022.

Concession d'une durée de 9 ans révisable tous les trois ans.

20220029 : Approbation de la proposition d'inscription de coupes à l'état d'assiette 2022

Au vu de la proposition présentée par l'O.N.F., le Conseil Municipal approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2022, demande à l'O.N.F. de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites et d'y référer leurs destinations.

20220030 : Destination des coupes et des produits accidentels de l'exercice 2022

Au vu de la proposition présentée par l'O.N.F., le Conseil Municipal décide en cas de vente de gré à gré par mise en concurrence infructueuse, les coupes ou parties de coupes pourront être négociées à l'amiable, de même que les lots de faible valeur. L'O.N.F. sera confié de fixer les prix plancher pour toutes ces coupes ou parties de coupes.

L'assemblée délibérante accepte le contrat d'approvisionnement de bois façonnés proposé par l'O.N.F.

Pour les produits accidentels, l'O.N.F sera confié de retenir la ou les destination(s) la ou les plus appropriée(s) restant dans l'intérêt de la commune.

20220031 : Programme d'action proposé par l'O.N.F.

L'O.N.F. propose un programme d'actions pour la gestion durable du patrimoine forestier de la Commune. Ces travaux concernent de la maintenance, de la sylvicole, de l'infrastructure et de la sécurisation.

Le Conseil Municipal accepte ce programme sauf l'entretien des relais d'eau et des bords de chemins qui sera réalisé par les services techniques municipaux.

20220032 : Compétence Eclairage public – Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges

Le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges se propose d'acquérir la compétence optionnelle « Eclairage public » de la commune.

Le Conseil Municipal décide de ne pas transférer la compétence optionnelle « éclairage public » au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges pour les années 2023, 2024, 2025 et 2026, et décide de conserver la maîtrise d'ouvrage des investissements et la maintenance du réseau d'éclairage public.

20220033 : Projet de rénovation du sentier pédagogique – Défilé de Straiture

A la demande de l'O.N.F., la délibération précédente est complétée et précisée : le Conseil Municipal valide l'opération de rénovation du sentier et son plan de financement.

20220034 : Participation Syndicale Budgétaire pour l'informatisation 2022 - SMIC

La commune est adhérente au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale. Une participation pour l'année 2022 est donc demandée pour continuer à bénéficier de leurs services.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à régler cette participation.

Questions diverses :

- Demande de passage pour une épicerie ambulante :

Un prestataire a fait une demande pour pouvoir circuler sur la commune les lundis afin de proposer une épicerie ambulante aux administrés.

La transparence sur la provenance des produits n'est pas considérée comme complète.

Considérant que cette prestation existe déjà, le Conseil Municipal ne donne pas une réponse favorable à cette demande.

- Installation de la fibre :

La fibre est opérationnelle au hameau du Grand Valtin.

L'installation sur la partie village est en cours. L'accessibilité nous a été annoncée dans le courant du second semestre 2022. Une réunion publique sera organisée lorsque l'installation sera en service.

- Trous dans la voirie communale

Des dégâts sur les routes communales ont été relevés par les conseillers. Madame le Maire leur indique que la constatation des trous est en cours pour effectuer un programme de travaux concernant la voirie. La rue Joseph Thierry fera l'objet de travaux dans les prochaines semaines.

Fin de séance à 22h00.